4e. ANNÉE, No. 3. — *MANITOBA.* — SAMEDI, 13 JUIN, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

# LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne : et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne........$100 00
" demi " ..... 50 00
" un qrt. de colonne 40.0

N. D. Gagnier & Cie. Editeurs-Proprietaires.





## AVIS POUR LES TERRES DE LA PUISSANCE.

AVIS est par les présentes donné que le et après le 1er Jour de Juin 1874, les Terres de la Puissance dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et jusqu'à nouvel avis, seront divisées en les Districts suivants, savoir :

Le District No. 1 sous la charge du Bureau en Chef à Winnipeg, comprendra toutes les terres qui seront à vendre ou pour établissement au Nord de la ligne de Townships entre les Townships 7 et 8, et à l'Est du Lac Manitoba, et la ligne du Rang entre les Rangs 5 et 6, ainsi que les anciens établissements, et toutes les terres réclamées en vertu des dispositions de la 31ième et 32ième clauses de l'Acte de Manitoba.

Le District No. 2, avec son Bureau à Dufferin comprendra toutes les terres à vendre et pour établissement au Sud de la ligne de Township entre les Townships 7 et 8, et la ligne Internationale.

Le District No. 3, avec son Bureau à Westbourne comprendra toutes les terres à vendre et pour établissement au Nord de la ligne de Township entre les Townships 7 et 8; et à l'Ouest du Lac Manitoba et la ligne de Rang entre les Rangs 5 et 6.

Toutes applications pour achat ou établissement (Homestead) des Terres de la Puissance seront faites au Bureau qui aura la charge du District ou se trouvent les terres pour lesquelles on fait application.

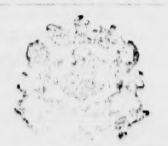
Par ordre,

DONALD CODD.

Agissant comme Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,

Winnipeg, 1er Mai, 1874. 4f



## TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,

Arpenteur Général,

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 21 Mars, 1873. 3m.

## L'AMNISTIE,

### Par Mgr. Tache,

Archeveque de Saint Boniface.

(*Suite.*)

Le télégramme du 5 mars n'est point modifié par le déplorable événement de la veille, puisque le 23 avril, parmi les conditions, sans lesquelles Lord Granville ne veut pas promettre la coopération du gouvernement impérial, on lit la suivante : "Le gouvernement du Canada devra accepter la décision du gouvernement de Sa Majesté sur tous les points contenus dans la "Liste des Droits."

Pourquoi toutes ces précautions? Pourquoi donner à l'expédition militaire les mêmes qualifications que celles que Son Excellence attache à la mission qui nous avait été confiée à nous-même? Faut-il donc à un gouvernement aussi puissant que celui de l'Angleterre y regarder de si près lorsqu'il s'agit d'aller étouffer la "rébellion" ou saisir "des meurtriers" au milieu de quelques centaines de métis qui ont déjà mis bas les armes? Non sans doute, mais il faut au puissant Gouvernement de l'Angleterre, comme à tout Gouvernement qui se respecte, garder la foi promise même au plus faible des peuples. L'honneur avant tout : c'est ce qui respire dans toutes les dépêches qui nous viennent de l'Angleterre. Pourquoi faut il que d'autres qui se targuent de leur loyauté n'en étudient pas les premières notions? L'expédition militaire de la Rivière Rouge organisée par le Lieutenant-Général Lindsay fut confiée au commandement du Colonel Wolseley.

De la Baie des Tonnerres, nommé depuis Prince Arthur Landing le Colonel Wolseley adressa au peuple de Manitoba une proclamation militaire dont nous citons intégralement la copie française.

Au peuple loyal de Manitoba,

Le Gouvernement de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, ayant pris la résolution de mettre en garnison quelques régiments dans le territoire de Manitoba, j'ai été instruit par le Lieutenant-Général, Commandant des Provinces Britanniques de l'Amerique du Nord de conduire la force sous mes ordres à Fort Garry.

Nous vous apportons la paix, et le seul objet de cette expédition n'est que de faire voir l'autorité de Sa Majesté la Reine.

Des cours de justice telles qui en existent dans toutes les autres Provinces de l'Empire seront établies

La justice se montrera sans partialité envers aucune classe ou aucune race ; les sauvages et les metis loyaux étant aussi chers à Sa Majesté que tous ses autres sujets.

Les soldats que j'ai l'honneur de commander ne représentent point de parti, ni de religion, ni de politique, et ils sont venus exprès pour protéger la vie, et les biens de tous, sans distinction, de race ou de culte.

L'ordre et la discipline la plus régide seront maintenus dans leurs rangs et la personne de tous les habitants ne sera sujette à aucun danger.

Tout ce que les habitants fourniront aux troupes leur sera payé.

Si quelque habitant aura cause de se plaindre de la conduite d'aucun individu appartenant à cette Brigade, il n'aura qu'à constater le fait devant moi pour obtenir justice.

Chaque sujet loyal de la Reine est prié avec instance de m'aider à accomplir le but ci dessus cité.

(Signé) G. J. Wolseley, colonel.
Commandant de l'Expédition de la Rivière Rouge.

Prince Arthur Landing 30 juin 1870.

Cette proclamation nous était adressée avec la lettre suivante :

Prince Arthur Landing, Baie des Tonnerres, 30 juin 1870.

Monseigneur,

Ci-inclus j'ai l'honneur de vous transmettre une copie d'une proclamation en Anglais et en Français à laquelle j'ai l'honneur de prier Votre Grandeur de vouloir bien donner la plus grande publicité dans les diverses paroisses sous votre juridiction Episcopale.

De semblables copies ont été envoyées à l'officier représentant la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort Garry et à l'évêque Macrae.

J'ai l'honneur d'être,
Monseigneur,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé) G. J. Wolseley, Col.
Commandant des Forces de la Rivière Rouge.

Au Seigneur Evêque Taché, etc., etc., Rivière Rouge.

La proclamation arriva à Fort Garry pendant notre absence, fut imprimée par les ordres, et sous la direction immédiate de M. Riel parce que les tendances annexionnistes d'autres individus voulaient absolument empêcher la publication de ce document.

Le lieutenant-général Lindsay s'était consulté avec le Gouverneur-Général à Niagara crut devoir nous adresser la lettre suivante :

Clifton House, Niagara, 17 juillet, 1870.

Monseigneur,

Le Colonel Wolseley commandant les forces expéditionnaires, en route pour Fort Garry, vous a transmis une proclamation militaire adressée aux habitants de Manitoba, qui vous parviendra via Winnipeg.

J'ai l'honneur de vous prier qu'avant de l'émaner, vous ayez la bonté d'effacer le paragraphe qui, dans la copie anglaise commence par les mots "Courts of Law," et se termine par ceux "Her loyal subjects ;" les affaires légales étant tout à fait du ressort des autorités civiles.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Grandeur,
l'obéissant serviteur,
(Signé) Jas. Lindsay,
Lieut.-Général.
Commandant des Forces de S. M. dans l'Amérique Sept. Brit.

Le Très Révd. Evêque Taché,
Fort Garry.

Nous étions encore absent, quand à ce dernier document parvint à St. Boniface, et il fut mis sur les journaux. Nous en écrivimes au Lieutenant Général qui voulut bien nous en exprimer sa reconnaissance de tout ce qui avait été fait

Nous le demandons à tout homme capable de lier deux idées ensemble que veut dire tout ceci? Que prouve toutes ces démarches, ce luxe de précaution, ces assurances données si minutieusement, si ce n'est que les insurgés de la Rivière Rouge, n'étaient pas regardés commé des rebelles qu'il fallait réduire par la force, mais bien au contraire comme des sujets qu'il fallait protéger et défendre.

Les documents officiels cités en dernier lieu, prouvent que les vues du gouvernement impérial avaient été communiquées aux officiers supérieurs qui dirigeaient et commandaient l'expédition de la Rivière Rouge.

Evidemment cette expédition dite de paix n'avait point d'ennemis à combattre, de rebelles à disperser, ni de criminels à poursuivre ou à punir. Le colonel Wolseley savait de plus que toute la population native de la Rivière Rouge sans distinction ni exception désirait l'arrivée et le séjour des troupes impériales au milieu d'elle. Il le savait, puisqu'il nous écrivait la lettre suivante :

Prince Arthur Landing, Baie des Tonnerre, 30 juillet, 1870.

Monseigneur,

J'ai écrit aujourd'hui à l'officier représentant la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort Garry, concernant une lettre de cette date, qui lui est adressée par M. Dawson du departement des travaux Publics, dans laquelle on l'a prié de prendre des mesures immédiates pour ouvrir un chemin entre l'angle Nord Ouest du Lac des Bois, et le terminus du chemin de M. Snow et par laquelle il est autorisé à dépenser de l'argent à cet effet.

Je l'ai prié de donner tous les secours en son pouvoir pour obtenir le travail et les fonds nécessaires pour ce service J'ai l'honneur de solliciter la sérieuse coopération de Votre Grandeur à la même fin, et connaissant le vif désir de votre peuple de nous accueillir parmi eux, je suis à espérer qu'ils profiteront de cette occasion de prouver la sincérité de leurs désirs.

J'ai l'honneur d'être,
Monseigneur,
Le très-Reverend, le seigneur évêque Taché de la Colonie de la Rivière Rouge,
Votre très-obéis. serviteur
G. F. Wolseley.
Commandant les forces de la Rivière Rouge.

Monsieur Dawson à la page 34ième de son "Report of the Red River expedition," nous fait connaitre par l'extrait d'une lettre de J. H. McTavish, écuier, "l'officier représentant la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort Garry" le résultat produit par la demande du Colonel Wolseley.

Ci jointe vous trouverez une copie d'une lettre du colonel Wolseley à mon adresse

Dès sa réception j'ai donné avis publiquement au nom du colonel, faisant appel aux hommes pour commencer le travail et j'ai parcouru moi-même la portion anglaise de la colonie, mais ne réussis point à avoir un seul métis anglais ou maskégon. Les métis français furent les seuls à s'offrir, quoiqu'il fut bien exprimé et bien compris que le chemin devait être ouvert pour hâter l'entrée des troupes de Sa Majesté.

(Signé) J. H. McTavish

De suite des métis français de différentes paroisses de la Colonie, se rendirent au désir du colonel Wolseley et se mirent à l'œuvre pour préparer le chemin par où l'expédition était attendue, et par où, de fait, une partie de cette expédition passa. Donc il est parfaitement entendu par les autorités impériales et par le peuple lui même surtout par les soi-disant "rebelles métis français," que toutes les difficultés étaient aplanies et que les arrangements conclus les mettaient à l'abri de toute crainte.

Pendant que l'expédition était en route, nous trouvant à Montréal, nous allâmes, en compagnie de Son Honneur le Juge Coursol, offrir nos respects au Général commandant les Forces de Sa Majesté dans l'Amérique Ce digne militaire, avec la franchise qui le caractérise, nous parla absolument dans le sens que nous savions d'ailleurs être le véritable, sur le but de l'expédition, son objet et son non objet. Nous revîmes ensuite le général en la compagnie de l'Hon. M. Archibald et naturellement, il ne changea rien à ce qu'il avait déjà dit.

A l'arrivée du colonel Wolseley au Fort Garry, nous lui fimes part de la conversation que nous avions eue avec le général Lindsay. Le colonel voulut bien nous dire que le général en lui écrivant, lui avait parlé de notre entrevue et que les choses étaient exactement telles que je les avait comprises.

Comme les petits incidents prouvent quelque fois beaucoup, nous nous permettrons de citer le suivant. Le Rév. M. Ritchot en compagnie de quelques amis, alla faire visite au colonel Wolseley au Fort Garry. De suite, quelqu'un de mal intentionné et pour nuire au colonel, mit en circulation le bruit que le commandant de l'expédition avait manqué d'égards et de politesse envers monsieur l'abbé Ritchot. La connaissance personnelle que nous avions de la courtoisie et de la franchise du vaillant colonel ne nous permettait pas d'ajouter foi à cette rumeur, et pour nous mettre en mesure de la contredire, nous en écrivimes au colonel lui-même qui voulut bien nous adresser la réponse suivante :

Fort Garry, 9 septembre, 1870.

Mon cher seigneur Tache,

En disant adieu au Rév. M. Ritchot l'autre jour, je l'ai salué comme c'est la coutume en Angleterre, en pareilles circonstanc:s, et n'ayant aucune position politique ici, l'accueil que je fais à ceux qui m'honorent de leur visite ne peut avoir aucune signification politique quelconque.

Veuillez accepter mes meilleurs souhaits et mes plus chaleureux remerciements pour la bienveillance que Votre Grandeur m'a témoignée durant mon court séjour dans ce magnifique pays et me permettre de me souscrire—Respectueusement votre

(Signé) G. J. Wolseley.

Si plus tard des correspondants de journaux et même des officiers subalternes ont cru pouvoir publier qu'en effet le colonel avait mal reçu M. l'abbé Ritchot, cela prouve tout simplement que, cette fois comme tant d'autres, les écrivains en question ont ajouté foi à de fausses rumeurs, au lieu de chercher leurs informations à des sources véritables; car s'ils l'avaient fait, à eux comme à nous, le colonel aurait dit: "l'accueil que je fais à ceux qui m'honorent de leur visite ne peut avoir aucune signification politique quelconque."

Donc, en définitive, les autorités militaires impériales ont sauvegardé cette amnistie que les autorités civiles avaient promise.

On nous objecte la manière dont le colonel arriva au Fort Garry; la harangue qu'il adressa à ses troupes et certain écrit "Narrative of the Red River Expedition by an officer of the Expeditionnary Force," qu'on attribue généralement au Commandant de l'expédition. Nous répondons à ces trois objections.

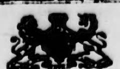
Quant à la manière dont le colonel Wolseley se présenta au Fort Garry, nous avons sa propre explication que nous reproduisons aussi fidèlement que possible, après l'avoir entendue de nos propres oreilles.

"Je suis tout confus, nous dit le colonel, de la manière dont les choses ont tourné, nous marchions tranquillement et sans inquiétudes, certain qu'il ne devait y avoir aucune résistance, lorsque traversant le petit village de Winnipeg deux cavaliers vinrent à moi à toute bride, en me disant: Colonel, Riel et ses gens veulent se battre; vous comprenez, monseigneur, qu'alors, je dus prendre quelques précautions pour approcher du Fort." Ces mots sont du colonel Wolseley expliquant le déploiement de force et les évolutions stratégiques employées pour se saisir d'un Fort vide et ouvert, sur lequel le drapeau anglais flottait jour et nuit, et, en suivant la pensée du général Lindsay, les troupes impériales devaient entrer comme un régiment quelconque des troupes de Sa Majesté entrerait dans les casernes de Kingston, Québec, Montréal, etc.

Quant à la harangue ou proclamation du Colonel Wolseley à ses troupes, nous ne pouvons que regretter ce document tout comme il a causé regret et peine à bien d'autres qu'à nous, dont la loyauté n'a jamais été mise en doute.

Les médailles d'honneur qui brillent quelque fois sur la poitrine des braves ne sont pas exemptes de la rouille, et il est à regretter que les cœurs qui battent dans ces poitrines ne soient pas exempts d: faiblesse

(*A continuer.*)



LE METIS.
Samedi, 13 Juin, 1874.

## Sa Grace Mgr. Tache.

Sa Grâce Mgr. Taché, est de retous parmi ses ouailles, après une absence de quelques semaines. Notre vénéré prélat a été accueilli, à son arrivée, par un clergé nombreux et les principaux citoyens de St. Boniface Les Révds. MM. Ritchot, Proulx, Giroux, St. Pierre, Simonet, Allard et Camper s'étaient rendus ici pour saluer Sa Grâce, qui est assez bien bien rétablie de sa dernière indisposition Le corps de musique des élèves du Collége était aussi allé au devant de Sa Grâce et ses joyeuses fanfares se mêlèrent aux acclamations de la foule, lorsque le digne pasteur quitta le vapeur, à bord duquel il était venu. Sa Grandeur Mgr. Grandin est également arrivée par l'*International*.

## La St. Jean-Baptiste.

Les idées les plus nobles et les plus généreuses sont souvent accueillies avec froideur ou méfiance. Mais il suffit, parfois, d'une parole, pour les faire revivre et en assurer le triomphe. Il y a plusieurs années, un écrivain français, invitait nos compatriotes du Canada et des Etats-Unis, à se réunir, le jour de la St. Jean Baptiste, pour apprendre à se mieux connaître, et à se protéger mutuellement. Longtemps on oublia ce conseil si sage et si éclairé et aujourd'hui, on l'acclame avec enthousiasme. C'est que l'on a compris la portee d'une grande convention de nos compatriotes, appelés à discuter les intérêts les plus précieux et à aviser aux moyens de grouper ensemble, les éléments épars de la nationalité Nous applaudissons, de tout cœur, au patriotique mouvement qui devra rassembler, à Montréal, sous le même drapeau, des milliers de canadiens français, venus de toutes parts, du Canada et des Etats-Unis. Ses résultats ne peuvent manquer d'avoir, à l'avenir, une influence énorme, au point de vue du maintien de notre influence et de l'importance de notre rôle. En resserrant davantage les liens qui nous unissent à nos frères des Etats-Unis, en nous renseignant sur leur situation, en entretenant des relations suivies et amicales, nous réussirons sans doute, à ramener au pays, un grand nombre de ceux qui l'ont déserté. La question du rapatriement de nos nationaux, est inscrite sur le programme du 24 de juin et sera discutée dans tous ses détails.

Maintenant, il s'agit pour tous les membres de la famille française de Manitoba, de célébrer aussi avec pompe, la glorieuse fête de la St. Jean Baptiste. Nous ne pouvons rester à l'écart des solennelles manifestations d: ce beau jour, il nous faut nous associer à ces réjouissances, à ce culte de nos traditions, à ce réveil du patriotisme qui s'affirme avec force et avec éloquence. L'exemple est donné, et nous devons tenir à honneur de le suivre et de l'imiter. Ainsi d:te, que tous se mettent à l'œuvre pour seconder les efforts des organisateurs de la fête; le succès ne dépend que de notre harmonie dans l'action, et nous espérons qu'il sera complet.



## LES INJURES DU "GLOBE."

S'il fallait compiler, à titre de curiosité et d'enseignement, un volume d'écrits, inspirés par la haine et le fanatisme, nous n'aurions qu'à rééditer les articles du *Globe* sur Riel et l'amnistie. Ce serait là, croyons nous, le recueil le mieux soigné et le plus complet du genre. Depuis le jour ou cette feuille entreprit de perdre Riel, elle n'a cessé de le traquer, de le harceler. Il s'est trouvé des hommes éminents qui ont fait entendre leur voix pour reclamer l'accomplissement de promesses solennelles. Et rien n'a pu empêcher le *Globe* de poursuivre son œuvre: il s'est moqué, avec insolence, du caractère et de la dignité de ces hauts personnages: il a attribué à leur noble conduite des motifs suspects: il a nié l'autorité de leur parole, et refusé de croire a leur véracité. Mais il existait aussi des preuves manifestes et irrécusables de la justice des exigences de Riel et de ses amis Cela, sans doute, est bien vrai, et pourtant le *Globe* n'en fût pas déconcerté: il déchiqueta les pièces accablantes pour lui, et ses acolytes, dénatura les faits, disposa les dates fort ingénieusement, et après un travail laborieux, il arriva aux conclusions les plus merveilleuses. Selon lui, l'amnistie n'avait jamais été promise: cette conclusion ressortait, à l'entendre, des témoignages mêmes de Sa Grâce Mgr. Taché, du Révd. P. Ritchot et autres Nos lecteurs auront peine a comprendre la logique du *Globe*, mais ce journal ne recule devant aucune assertion lorsqu'il s'agit de fausser l'opinion publique au sujet de l'amnistie. Bien plus, il se livre, avec plaisir aux propos les plus ridicules et aux commentaires les plus extravagants. C'est ainsi que dernièrement encore, il comparait Riel au fameux Orton, qui voulait a tout prix, se faire passer pour Roger Tichborne, et faisait sur ce rapprochement, les réflexions les plus insensées. Nous le demandons, quel trait de ressemblance, quel point de similitude y a-t-il, entre la position de Riel et celle de cet imposteur? Aucune évidemment, et néanmoins le *Globe* s'est ingénié a établir malicieusement, un injurieux parallèle. Certes, il faut avoir bien peu de ressources et d'arguments sérieux ou honnêtes, pour être obligé de recourir a de pareils moyens. Et une cause est déjà jugée, qui s'appuie seulement sur le persiflage, l'injure et le mensonge.

## ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

A une réunion des Membres de cette Association, tenue dimanche le 31 mai dernier, les Messieurs suivants ont élus officiers pour l'année courante.

Président Honoraire, Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de St Boniface.

Président Act., l'Hon. M A. Girard.
1er Vice-Présid., l'Hon. Jos. Dubuc.
2d " " F. A. M. Foucher.
3me " " Frs. Gingras, Ecr.
Sec.-correspondant E. Tassé, Ecr.
Sec.-archiviste, George Roy, Ecr.
Bibliothécaire, M. Jos. Royal, jr
Commissaires-Ordonnateurs, L. :. A. Lévêque et A. A. C. LaRivière

Comité de Régie, l'Hon. Jos. Royal et Louis Deschambault, Ecr., de St. Boniface. Onésime Monchamp, Ecr et A. Martin, Ecr de Winnipeg. André Beauchemin, M.P.P. et J. B. Plouffe, Ecr., de St. Vital. Cyrille Marchand, Ecr. et A. Lecompte, Ecr., de St. Norbert. L'Hon. Frs. Dauphinais, M.C.L. et Maxime Lepine, Ecr., de St. François-Xavier. J. B. Lapointe, Ecr. et Charles Nolin, Ecr., de Ste. Anne de la Pointe de Chêne. Pierre Laverdure, Ecr., de St. Charles. Félix Chénier, Ecr., Baie St. Paul. Alex. Morin, Ecr., de Ste Agathe. Paul de Laronde, Ecr., de St. Laurent, Lac Manitoba.



## Les Sauvages.

Nos lecteurs aimeront sans doute à connaitre le nombre des sauvages disséminés dans le Nord-Ouest. Le rapport du département des Sauvages, au Ministère de l'Intérieur nous fournit les chiffres suivants:

| | |
|---|---|
| Sauvages du Lac Manitoba.... | 195 |
| " de Pembina........... | 309 |
| " de Fort Garry......... | 362 |
| " de Waterhen......... | 203 |
| " Portage de la Prairie | 573 |
| " du Lac Dauphin...... | 115 |
| " de Fairford............ | 367 |
| " de Tête coupée....... | 90 |
| " du Fort Alexandre. . | 394 |
| " de St. Pierre.......... | 1746 |
| " du Lac la Pluie....... | 346 |
| " du Lac des Bois...... | 325 |
| " du Lac Shoal......... | 102 |
| " Fort Francis............ | 48 |
| " Tribus des Cris....... | 7000 |
| " " des Pieds Noirs | 4000 |
| " Autres tribus........... | 2000 |
| " Peagin.................. | 3000 |
| " Lurcees.................. | 200 |
| " d'Assiniboine.......... | 500 |
| " Cris...................... | 425 |
| " de l'Assiniboine...... | 225 |
| " Sioux.................... | 600 |
| " Portage du Rat...... | 64 |
| " Assabacoah........... | 152 |
| " Rivière aux anglais.. | 110 |
| " de Hungry Hale...... | 54 |
| " Divers autres tribus | 401 |
| En tout.............................. | 23,808 |

## Arrives.

M. Forget Despatis, Secrétaire Privé de Sa Grâce Mgr. Taché, le Rév Père Bonald, O. M. I., les Révds. MM. Brunet, Chapelière et Touze et MM Dauphin, Piquet, Boone, Letourneau, Tolongard, Ladret, Gaillard, Isabelle, Paquet et Lambert, sont arrivés, hier matin, à bord du *Dakota*.

Aussi, les Rdes. SS. St. Roch, Ste. Geneviève, Shetté, Payette, Brouillette et Mlles. Aymond et Rowne.

Tous ces Révds. Messieurs sont en route pour le diocèse de St Albert et devront laisser St. Boniface dans quelques jours en compagnie de Sa Grandeur Mgr. Grandin.

Deux des Rvdes. Sœurs restent à St. Boniface et les autres vont aussi à St Albert.

## Les Edifices Publics.

Nous apprenons que le gouvernement a decidé de faire commencer les travaux de construction de deux des édifices publics: la maison de douane et le Bureau des Terres. Il y a actuellement grand nombre de personnes en quête do besogne. Et ces opérations contribueront sans doute, dans une certaine mesure, à calmer le malaise qui règne depuis quelques semaines déjà. Le plan de ces édifices, dont le prix s'élèvera à un prix assez élevé, est très élégant.



## Notes Politiques.

— Il paraît que M Wilfrid Dorion se presentera dans le comté de Napierreville.

— La votation dans le comté de Huntingdon s'est terminée par l'élection du Dr Cameron, candidat conservateur.

— L'Hon. M. Letellier de St. Just doit, parait il, se rendre prochainement à Manitoba, pour affaires concernant l'immigration

— M. DeCosmos est encore à Ottawa où il travaille toujours à obtenir que la Province de la Colombie soit représentée dans le Cabinet

— L'Hon. M. MacKenzie a l'intention de se rendre à la Colombie Anglaise afin de mieux se renseigner, dit-on, sur l'état des choses dans cette Province.

— L'Hon. M. McDougall, ex-gouverneur de Manitoba, et ci devant agent d'immigration en Norvège, pour le Canada, est maintenant rédacteur du *Canadian News* de Londres.

— Les journaux de Québec annoncent qu'il est question de la retraite de M. Cunningham, député de Marquette, de la vie politique; il serait fait magistrat stipendiaire dans les Territoires du Nord-Ouest.

— Il parait que l'Hon. M. Malcolm Cameron ne sera pas nommé, comme on le disait, au poste de Commissaire des Sauvages. On annonce par centre, qu'il remplacerait, avant longtemps, l'Hon. M. Morris, comme Lieutenant-Gouverneur de Manitoba.

— La Commission Royale chargée de l'enquête du Pacifique a coûté $10,948,64. Le juge Day a réclamé pour ses services $1,625 et pour ses frais $385; le juge Gowan, $1,625 pour ses services et $393 pour ses frais; le juge Polette seulement $306 pour ses services et frais.

— L'Hon. M Robertson, trésorier de la Province de Québec s'embarquera pour l'Europe le 13 courant. Il demeurera trois mois en Angleterre pour y négocier les bons que le gouvernement doit donner aux différentes compagnies de chemin de fer.

— La persécution continue de sévir contre les catholiques du Nouveau-Brunswick. La dernière victime est le Rév. M. Vannier, curé de Cocagne dont on saisi les biens afin de le forcer à solder la taxe injustement prélevee pour le maintien d'écoles protestantes. Quand tout cela finira-t-il?



## Nouvelles Locales.

— Les viandes sont encore rares sur le marché de Winnipeg.

— Plusieurs hivernants sont arrivés cette semaine avec une grande quantité de fourrure.

— M. Charles Nolin est à construire un vaste hôtel à Ste. Anne de la Pointe de Chêne.

— Son Honneur le Juge-en-Chef, M. Wood, a prêté le serment d'office, hier avant-midi, à onze heures.

— M. Desautels, Médecin Vétérinaire, est arrivé hier matin à bord ud *Dakota*, accompagné de sa Dame.

— Les vapeurs *Selkirk* et *International* sont arrivés dans le cours de cette semaine, tous deux chargés de marchandises et de passagers.

— Les habitants de St. Boniface Est ont adressé une pétition au gouvernement, demandant une traverse sur la Rivière Rouge à l'embouchure de l'Assiniboine.

— La Société de Colonisation s'est réunie lundi soir et plusieurs affaires importantes ont été discutées et conclues.

— Le Bureau de Direction de l'Association St. Jean-Baptiste s'est réuni jeudi soir, et des mesures ont été prises pour chômer notre Fête Nationale avec tout l'éclat possible. Nous ferons connaitre le programme de la fête, dans notre prochaine feuille.

— Jeudi, une trentaine de charrettes chargées de provisions et autres articles nécessaires au voyage, sont passées à travers la ville, conduites par les hommes de la Police Montée. La Police est en route pour le Fort Dufferin, pres Pembina, d'où elle devra se mettre en route en suivant la frontière pour aller dans différents postes du Nord-Ouest

— La procession de la Fête-Dieu, a eu lieu, dimanche dernier, à St. Boniface, avec beaucoup de solennité. On avait décoré les rues par ou elle défila et un nombre considérables de fidèles assistaient à cette belle et touchante cérémonie religieuse. Le reposoir avait éte élevé sur le terrain de M. A. A. C. LaRivière, à quelque distance de notre bureau: il était orné avec un goût exquis. C'est le Révd. Père Tissot, qui officiait, assisté du Révd. Père Hugonard et du Révd. M. Quevillon. Eccl.

Le soir, il y eut. bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement et le chant fut magnifique.

☞ **Attendu au commencement de la semaine un assortiment de Poêles, objets en ferblanc etc., au magasin de T. J. Bourdeau.**

NOUVELLES CANADIENNES.

— Un parti d'ingénieurs a été chargé de faire une exploration de la contrée située entre l'embouchure de la rivière des Français et la Matawan, en vue de rechercher un tracé praticable pour l'embranchement du chemin de fer du Pacifique.

— Le *Canadien* de Québec vient de se transformer en journal quotidien et commercial de première classe.

Il a bonne mine et promet d'être utile, intéressant, bien renseigné sur toutes les questions de commerce. Nos félicitations à MM. Huot et Blumhart.

— Un crime vient d'être commis dans la rue St. Patrice, à Ottawa, un peu plus bas que la cathédrale, près de chez M Beaudoin. Voici les détails que nous avons pu obtenir sur cette affaire Un nommé Kelly avait, parait-il, passé une partie de la nuit à jouer aux cartes dans une maison des environs, avec deux individus à qui il avait gagné une somme assez considérable. Vers une heure et demie, le jeu cessa et les deux perdants laissèrent l'hôtel, après quoi Kelley but assez copieusement, puis sortit en se dirigeant du côté opposé de la cathédrale. Il fit alors rencontre de deux hommes qui le frappèrent à plusieurs à coups de couteaux et prirent la fuite. La lutte ne fut pas très-longue; mais nous ne pouvons comprendre la conduite de l'homme qui dit avoir été témoin de l'affaire et avoir entendu Kelley crier "au meurtre," sans essayer de lui porter secours ou au moins éveiller quelques-uns des hommes couchés chez lui et les avertir de la bagarre. Après avoir demeuré quelque temps sur le carreau, Kelley put continuer sa route en chancelant. Il n'a plus été revu et la police est depuis lundi à sa recherche. Les coupables n'ont pas encore été arrêtés. A l'endroit où a été commis cet assassinat, on peut voir encore aujourd'hui sur le trottoir de grandes taches de sang que l'on n'a pas réussi à faire disparaitre.—*Courrier d'Outaouais.*

## Echos de l'Etranger.

—Une guerre semble imminente entre le Brésil et la République Argentine.

— La chambre des répresentants à Washington, par 160 voix contre 54, vient de voter l'admission du Nouveau-Mexique comme Etat.

— Une affreuse nouvelle des persécutions de Ton-King est venue jeter la douleur au cœur même de l'Eglise.

Il se confirme que dix mille (10.000) chrétiens ont été impitoyablement massacrés, du 25 février au 12 mars de cette année, dans le seul vicariat Apostolique du Ton-King méridional.

— Les correspondances d'Angleterre nous signalent une recrudescence marquée dans le mouvement du retour au catholicisme.

On nous affirme que le célèbre Gladstone lui-même est sur la voie parcourue déjà par tant d'illustres esprits anglais, et que ce serait un des motifs qui l'ont fait renoncer à rester le chef de l'opposition au parlement.

— Le 4 mai, N. S. Père le Pape a daigné pourvoir d'évêques huit siéges épiscopaux dans la forme ordinaire, et treize autres églises par Brefs particuliers.

Au nombre de ces dernières nous avons remarqué: l'église d'Hamilton, en Canada, pour le R. D. Pierre Crinnon; l'église de Soretta, *in partibus infidelium*, pour le R. D. Jean F. Jamot député vicaire Apostolique au Canada.

— Les travaux d'exploration des diverses routes proposées pour l'ouverture d'un canal interocéanique à travers l'Amérique centrale approchent de leur terme. La rivière Nappipi est particulièrement signalée comme l'objet d'une étude attentive. Elle n'est séparée de l'Océan Pacifique depuis son point navigable le plus raproché que par un espace de vingt milles à peu près. C'est probablement le point le plus favorable à la jonction des deux mers. Jusqu'ici cependant c'est le Nicaragua qui tient la corde des probabilités.

— L'autre jour, à l'heure où les habitants de Northampton, Leeds, Haydenville, Skinnerville et Williamsburg, dans l'état du Massachuset, étaient à leurs occupations journalières, un bruit de tonnerre se fit entendre tout-à-coup, et quelques heures après 150 personnes n'existaient plus. Un réservoir situé dans la partie nord-est de Northampton avait éclaté et les flots destructeurs avaient balayé quatre villages dans leur fureur.

Les dommages sont considérables, et le plus déplorable ce sont les pertes de vies qui s'élèvent à 150.

Plusieurs familles canadiennes ont vu des leurs emportés et noyes dans le torrent.

— De pauvres Jésuites chassés d'Europe sont venus chercher un asile dans le Pérou. L'évêque d'Huanuco leur a offert une généreuse hospitalité. Ces religieux fuyant la persécution de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, pouvaient bien espérer trouver la paix dans le catholique Pérou; mais le préfet du département, a découvert un décret du Congrès de 1855 qui, se basant sur l'abolition de l'ordre des Jésuites sous la monarchie espagnole, avait cru bon d'en renouveler l'application.

Il a donc demandé l'expulsion de ces paisibles religieux. Voilà que bientôt les Jésuites ne trouveront pas un coin de terre pour suivre leur règle et se dévouer au salut des âmes.

— On sait que la Russie non contente d'imposer sss lois à la Pologne veut encore lui imposer sa religion Elle veut que dans toutes les églises las cérémonies du culte soient faites suivant le rite russe. Les prêtres polonais se refusent justement à ce qu'ils considèrent comme une violence faite à leur conscience, à leurs convictions. Vingt-cinq d'entre eux, considérés pour cela comme rebelles, ont été mis en prison. De son côté, le peuple refuse de fréquenter les églises où l'on introduit un rite qui n'est pas le sien: l'autorité russe prétend l'y forcer; il y a déjà eu plusieurs conflits entre les soldats et la foule: cette dernière a nécessairement souffert beaucoup, puisque les soldats l'ont chargée et ont tiré sur elle sans aucune merci. Un grand nombre de personnes ont été tuées ou mises en prison. Du outre, de fortes amendes et des peines corporelles ont été imposées.

## Cour du Banc de la Reine.

La Cour a été ouverte le 10 juin courant, à 11 heures a.m., au Palais de Justice, Winnipeg, par Son Honneur le Juge McKeagney.

Les Grands Jurés suivants ont été assermentés:

Hector McKenzie, Président; W. Palmer Clarke, John Matheson, J. Archibald Wright, John Morison, Thomas Truthwaite, John Eccles, John McDonald, Norman Morrison, Joseph Hogue, Denis Capelet, Raphael Camirant, Joseph Genton, Charles Barron, sr., Francis Lefort, Michel Dumas, Baptiste Beauchemin, Toussaint Lussier.

Son Honneur fit aux Grands Jurés la charge suivante:

*Messieurs les Grands Jurés.*

Je suis heureux de pouvoir vous dire, en cette circonstance, que la comparaison du Calendrier de ce terme avec celui des termes précédents, démontre que le nombre de crimes est considérablement diminué.

Cette diminution des offenses est doublement satisfaisante, car d'un côté, elle accuse une amélioration sérieuse et progressive dans les mœurs de la populotion, et d'un autre, elle nous donne l'assurance que l'industrie et le progrès social se développent rapidement dans cette Province.

Je suis également heureux de pouvoir vous annoncer, l'arrivée au milieu de nous, de l'Hon Juge-en-Chef Wood Cependant je regrette de vous dire que les fatigues d'un voyage long et pénible, à la suite d'une maladie grave dont il n'était pas parfaitement rétabli, empêchent cet Honorable Monsieur, pour le moment du moins, d'exercer les importantes fonctions du haut office auquel il a eu l'honneur d'être élevé, et nécessiteront quelques jours de repos

Je n'ai pas besoin de vous dire à son sujet, que la position que l'Hon. Juge en Chef occupait ci-devant au barreau d'Ontario, et sa haute réputation comme avocat, sont pour tous les Justiciables de cette Province, une garantie suffisante qu'il est sous les rapports dûement qualifié à exercer les importants devoirs de sa charge.

Avec ces quelques observations Messieurs, je vous invite à vous retirer à votre travail, et j'ai confiance que comme précédemment, vous vous acquitterez de vos devoirs avec honnêteté et impartialité.

Après que les Grands Jurés se furent retirés, le Greffier de la Couronne fit l'appel des prisonniers élargis sous caution.

André Nault et Elzéar de Lagimodière, accusés de complicité avant le fait, dans l'affaire Scott, furent amenés à la barre, et répondirent à l'acte d'accusation par un plaidoye à la juridiction présenté par MM. Royal et Dubuc.

Lorsque la cause de Lorren Fletcher fut appelée, l'Hon. M. Royal proposa de la renvoyer au terme prochain. Il allégua pour raison que la femme de l'accusé est sérieusement malade et que ce dernier ne pourrait la laisser sans un grand danger pour sa vie. Il présenta à l'appui de sa motion un affidavit du médecin de la famille Fletcher.

Le Procureur Général dit qu'il ne pouvait consentir à remettre la cause à l'autre terme, mais qu'il consentira à ce qu'elle reste pendante durant quelques jours Il verrait ensuite comment il en serait disposé.

La cause reste pendante.

Le Greffier fait l'appel des causes civiles et la Cour s'ajourne à jeudi matin.

Jeudi, 11 juin.

La Cour s'ouvre à 11 heures, sous la présidence de Son Honneur le Juge McKeagney.

La cause d'appel de Rath *vs.* Les Commissaires des Licences, a occupé la Cour tout le jour, et s'est terminée par un verdict en faveur de l'appelant Rath, renversant le jugement de la Cour de Police rendu en mars dernier.

Vendredi, 12 Juin 1874.

La Cour n'a commencé a siéger qu'à deux heures de l'après-midi. Avant la reprise des procédés, M. le Procureur-Général Clarke introduisit aux membres du Barreau, le Juge-en-Chef, le Procureur-Général et le Marshall du Dakota, ainsi qu'un avocat de New-York. Puis, son Honneur M. McKeagney, invita M. le Juge-en-Chef du Dakota a prendre place près de lui.

La cause de Barber *vs.* Harrison, fut alors instruite: elle n'est pas encore terminée.

Il parait que lundi sera discutée de nouveau, devant le Juge-en-Chef M. Wood, la question de juridiction dans l'affaire Lépine.

**M. Chabot et Frère, ont reçu dernièrement une grande quantité de Marchandises du meilleur goût et de la meilleure qualité. Nous invitons le public à leur faire visite.**

Naissances.

A St. Boniface, le 4 courant, Madame A. A. C. LaRivière, une fille.

## Annonces Nouvelles.

La Societe de Colonisation de MANITOBA.

IL y aura LUNDI PROCHAIN, à 7 hrs. p.m., une réunion des Membres de la Société de Colonisation, au lieu ordinaire des séances.

Par ordre,
N. D. GAGNIER,
Secrétaire-Archiviste.

# NOUVEAU MAGASIN A ST. BONIFACE.

## F. A. M. FOUCHER,

A en mains et doit recevoir un assortiment choisi et varié dans chaque département de Marchandises Sèches, Jouets, Articles de Goût, Objets de Fantaisie, Bijouterie, Epiceries, Quincaillerie, Cigarrettes, Cigares et Tabac de toutes sortes, etc., etc., etc.

Aussi, un assortiment complet de FAIENCE et VERRERIE a grand marché pour ARGENT COMPTANT. F. A. M. FOUCHER achètera en échange, Provisions, Pemmican, Robes de Buffle, et Peaux de toutes sortes, preparées, sèches ou vertes. Aussi, Souliers du Pays.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

---

## M. A. CHARTRAND.

INFORME le public en général, qu'il a ouvert un magasin dans la bâtisse de M. Onis Monchamp, en face de M. R. Bentley, marchand de fer.

Son magasin consiste en Marchandises sèches, librairie et bijouteries de toutes sortes.

—AUSSI—

un assortiment varié de chaussures, qu'il vendra meilleur marché que partout ailleurs.

M. A. Chartrand, sollicite un encouragement libéral.

De plus, une attention toute spéciale sera prise pour toute commande que l'on voudra bien lui confiée pour les fournitures d'institutions.

M. A. Chartrand a aussi acheté la librairie du journal le "Metis."

Il invite le public à aller lui faire visite.

A. CHARTRAND,

Winnipeg, 29 Novembre, 1873. 6m

---

MR. KEW

Informe ses amis et correspondants, à Manitoba qu'il est associé à M. D. M. Stobart et que la maison sera ainsi désignée :

## KEW, STOBART & Cie.

On continuera a exécuter des commandes en Angleterre, à vendre des fourrures et à transiger les mêmes affaires que par le passé à Londres et Winnipeg.

J. FREEMAN, agent

Winnipeg, 6 Juin, 1874.

---

## OWEN E. HUGHES & CIE.

(Successeurs de A. G. B. BANNATYNE.)

MARCHANDS DE GROS

et en détail et de

Marchandises Sèches

EN GÉNÉRAL.

VÊTEMENTS,

COUVERTES,

ETOFFES IMPRIMÉES Etc.,

FAIENCE,

VERRERIE, Etc., Etc.

CHAUSSURES et Souliers.

Leurs importations du printemps sont maintenant arrivées et marquees à de prix très bas.

**CONDITIONS LIBERALES POUR LE COMMERCE.**

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

---



## AVIS POUR LES TERRES DE LA PUISSANCE.

**Avis public** est par le présent donné que le Droit de Commune et le Droit de Couper le Foin, reconnus par la 5ème Sous-Section de la Section 32, de l'Acte 33 Vict., chapitre 2, seront commués en conformité d'un Ordre du Gouverneur-General en Conseil, en date du 17 avril, 1874, lequel pourvoit comme suit :

Dans tous les cas où les deux milles en arrière ne sont pas pris d'aucune manière, le propriétaire de chaque lot de front ou de Rivière, dans les Paroisses où le droit existe, recevra une concession de terre dans les deux milles immediatement en arrière de son lot, telle concession de terre devant être en commutation complete de tous droits de Commune et de coupe de foin, reclames en vertu du lot de front, et de tout autre droit que telle personne reclame ou pourra reclamer en vertu de la sous-section 5 de la section 32, de l'Acte de Manitoba.

Dans les cas où, par suite de l'existence de "Parcs" ou autres reclamations, le total des deux milles de derrière ne pourra pas être ainsi concede, ou, par suite de la jonction des deux Rivières ou d'autres causes, le Droit de Foin ne peut être exercé, le propriétaire du lot de front recevra la balance s'il y en a, des deux de derrière, et un certificat *(scrip)* rachetable en terres non occupées du gouvernement lequel certificat devra couvrir une quantite de terre plus grande d'une moitie que la partie des deux milles de derrière ainsi retranchee.

Dans les autres Paroisses et Cantons, chaque personne qui pourra prouver qu'elle a droit, en vertu des sous-sections 1, 2, 3 ou 4 de la section 32, de l'Acte de Manitoba, à une concession en franche tenure de la Couronne, recevra une emission de certificat (Scrip), lequel sera en commutation complète des droits de couper le foin, et de chaque et tout autre droit que telle personne reclame, ou pourra reclamer en vertu de la sous-section 5 de la section 32 de l'Acte de Manitoba, et il sera emane une piastre pour chaque acre de terre pour lequel telle personne pourra comme susdit, prouver qu'elle a droit de recevoir une patente.

Par Ordre

DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 18 Mai, 1874. 1m

---

## KEW STOBART & CIE.,

(Ci-devant J. E. KEW.)

Marchands de Gros en GENERAL.

28, Rue Fenchurch,

*LONDRES, ANGLETERRE.*

## John Freeman,

Agent à Winnipeg.

Ils ont en mains des équipements pour la traite empaquetés et assortis d'après les meilleures fabriques Anglaises. Ces équipements ont eté choisis avec le plus grand soin pour la Traite avec les Sauvages et sont garantis être de la meilleure quaite et du meilleur modèle.

—AUSSI—

Un Assortiment Complet

D'ETOFFES IMPRIMÉES,
DE COTONNADES,
COUVERTES,
FLANELLES,
"*STROUDS*,"
VÊTEMENTS,
CHALES,
WINSIES
ARTICLES DE TOILETTE,
TAPIS,
CHAUSSUREES,
PANTALONS, ETC., ETC.

**REAL & IMITATION ASSOMPTION BELTS.**

THÉ,
SUCRE,
TABAC,
PETIT PLOMB,
FUSILS,
POUDRE,
CAPES,
COUTEAUX de boucher et autres,
LIMES,
LITERIE,
FAIENCE,

et autres marchandises propres au commerce de la Rivière Rouge

EN GROS SEULEMENT.

Bureau et Salles d'Echantillons à deux portes au Sud du Palais de Justice.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

---

## ETALON A L'ENCLOS.

Un étalon rougeâtre trouvé libre a été amené à l'Enclos de St. Norbert Nord, mercredi le 13 mai courant.

Le propriétaire est prié de venir prouver propriete, payer les depenses et reclamer l'animal.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'enclos.

## Stallion Impounded.

A RED STALLION found astray has been brought to the Pound of St. Norbert North, on Wednesday, the 13th May inst.

The owner is requested to claim the animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound keeper.

St. Norbert, May 15th, 1874. 3f

---

## Enseigne du Pavillon Blanc,

*GRANDE RUE, WINNIPEG.*

En face de M. Rocan.

## P. H. CHABOT & FRERE,

MARCHANDS TAILLEURS,

AU

*Grand entrepôt d'objets de nouveauté et de mercerie.*

Leurs tablettes sont remplies de marchandises nouvelles et de choix, achetées sur les meilleurs marchés ; elles consistent en draps fins, etoffes françaises, canadiennes, anglaises et écossaises.

—AUSSI—

un fonds choisi de Hardes faites et Fournitures d'habits d'hommes, Bas de soie, objets de toilette, Indiennes, Cotons, Bonneterie, Camisoles, Caleçons, Couvertures de lit et Peaux de buffle, assortiment varié.

Le Departement du Tailleur

est au complet. Hardes faites sur commande, dans le meilleur goût, d'après les dernières modes et d'une coupe irreprochable.

DE PLUS

On achetera les peaux de Buffle et on paiera le plus haut prix, soit en echange ou pour argent comptant.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'aller acheter ailleurs.

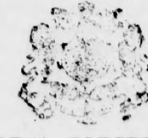
Venez et nous sommes sûr que vous vous en retournerez satisfaits des achats que vous aurez faits. Nous profitons aussi de cette occasion pour remercier nos amis et le public en général pour l'encouragement liberal que nous avons reçu, et nous sollicitons de nouveau votre patronage et tout l'encouragement possible.

Si vous avez besoin d'un habillement pour le printemps et l'ete, venez visiter nos Draps, Casimirs, Tweeds, Etoffes, etc., etc., reçus dernièrement et dans les derniers goûts.

P. H. CHABOT & FRÈRE.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

---



## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

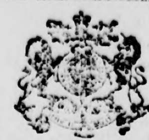
## Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnee d'un ETAT assermente de la personne faisant telle demande, lequel etat devra contenir la description et la condition du LOT, et enoncer les particularites en vertu desquelles la Patente est reclamee, et devra être envoye sous enveloppe au soussigne.

J. S. DENNIS,
Arpenteur General.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 8 Avril, 1874. 3m

---



## Manitoba et les Territoires DU NORD-OUEST

LE et après le 5 de Juin prochain, l'on exigera les prix suivants pour les passagers et le fret entre PRINCE ARTHUR LANDING, LA BAIE DU TONNERRE ET FORT GARRY, MANITOBA.

| | |
|---|---|
| Chaque passager, adulte, avec 200 lbs. de bagage .............. | $10.00 |
| Chaque passager âgé de moins de 14 ans avec 100 lbs. de bagage .............. | 5.00 |
| Enfants âgés de moins de 3 ans. | *Free.* |
| Tout fret soigneusement empaqueté (meubles de menage ou machines non compris) pour chaque 100 lbs .............. | 2.00 |
| Meubles de ménage (au risque du propriétaire.) pour chaque 100 lbs. .............. | 3.00 |

Machines, *prix spéciaux*

Chevaux, Bêtes à Cornes, Moutons, etc., *à des prix spéciaux.*

Il ne sera pas transporté de vins ou liqueurs spiritueuses sur aucune partie du chemin.

On peut se procurer des billets directs de la Baie du Tonnerre au Fort Garry au bureau des Entrepreneurs, W. H. CARPENTER, et Cie., Baie du Tonnerre.

Par ordre,

F. BRAUN.

Depart. des Travaux Publics, Ottawa, 8 mai 1874. 1m

---

## Betes a Cornes

DEMANDEES !

Le plus haut prix sera payé comptant par

## ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

*MAIN STREET,*

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE,
PORC, ŒUFS, JAMBON,
VIANDES FUMÉES
SAUCISSES, PATATES,
ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai, 1874. 6m

---



## Gouvernem. de la Puissance.

Département de l'Immigration.

## *Livres d'Enregistrement.*

LES PERSONNES ayant des proprietés à vendre ou à louer, et celles qui auront de l'ouvrage de n'importe quelle sorte à faire faire, peuvent donner leurs noms, leurs localites, etc., etc., qui seront enregistrés dans des livres venant d'être ouverts dans le but de faciliter aux immigrants le moyen de trouver des proprietes à acheter ou à louer, ou de l'ouvrage.

WM HESPELER,
Gouvernement de la Puissance,
Agent d'immigration.

Bureau d'Immigration de la Puissance,
Winnipeg, 24 Mars, 1874.

---

# ALLEZ FAIRE VISITE A A. CHARTRAND POUR